

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

07 octobre 2022

Nombre de  
Conseillers : 11  
Présents : 11  
Pouvoir : 0  
Votants : 11

N°1492 /2022

**Objet :**

Avis sur le Projet du  
« Parc Eolien de la Côte  
du Moulin »

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Affiché le  
ID : 051-215101395-20221018-1492-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Après avoir présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de la société « Parc Eolien de la Cote du Moulin » qui souhaite exploiter un parc éolien implanté sur la Commune de Vésigneul-Sur-Marne,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de rendre un avis sur ce projet.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, les membres du Conseil Municipal,

**DECIDENT**

De s'opposer au projet et donc d'émettre un avis DEFAVORABLE. Ce projet se situant trop près des habitations risque de nuire visuellement au paysage actuel.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 18 octobre 2022.

*Le Maire,*

**J. ROUSSINET**

